

Questions orales

pas eu de coupures dans les transferts au gouvernement du Québec, comme dans les autres provinces qui reçoivent de la péréquation suivant le système d'équilibre qui existe dans ce pays.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, malgré les engagements référendaires du premier ministre qui étaient de décentraliser l'appareil fédéral, le ministre des Finances, sans même prendre le temps d'en discuter, a appliqué hier une fin de non-recevoir à la demande du gouvernement du Québec de transférer les ressources fiscales que le fédéral investit dans la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire.

• (1425)

En reniant ainsi ses engagements référendaires quant à la décentralisation, le premier ministre admettra-t-il que si son gouvernement adopte la ligne dure à l'endroit du Québec, c'est pour recourir à une bonne vieille recette susceptible de freiner sa chute de popularité au Canada anglais, et qui consiste à remettre le Québec à sa place?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est une formule qui existe depuis très longtemps. Les paiements de transfert étaient autrefois seulement des paiements en argent. Par la suite, nous avons donné un certain nombre de points d'impôt. Il est très important de continuer à faire des transferts visibles comme ceux-là pour que les citoyens de toutes les provinces sachent que le gouvernement fédéral contribue au paiement des programmes sociaux qui sont gérés par les gouvernements provinciaux.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, devant l'attitude du ministre des Finances face à la demande légitime du gouvernement du Québec, le premier ministre reconnaîtra-t-il que ses engagements référendaires de décentraliser n'étaient que de la poudre aux yeux et que les seules choses qu'il entend décentraliser aux provinces, ce sont les factures?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai bien indiqué clairement que nous nous sommes retirés de la formation de la main-d'oeuvre. Quant aux factures, je tiens à le dire et je l'ai déjà dit assez clairement tantôt, la somme des transferts que le gouvernement effectue vers les gouvernements provinciaux qui reçoivent des paiements de péréquation n'a pas été diminuée au cours des trois dernières années. Une partie des transferts d'argent pour les programmes a diminué, par contre la péréquation a augmenté et, quant au Québec, c'était plus de 11 milliards de dollars lorsque nous avons formé le gouvernement. Ce l'est encore aujourd'hui et d'après ce que je sais, ce le sera encore l'année prochaine.

* * *

[Traduction]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a été incapable de répondre à une simple question ou n'a pas voulu le faire. La question était: comment le premier ministre entend-il se servir du pouvoir fédéral lié à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement

pour garantir une question juste et claire au prochain référendum du Québec?

Le premier ministre a eu 24 heures pour réfléchir. La vice-première ministre lui a chuchoté à l'oreille. En outre, le premier ministre a eu le temps de consulter ses conseillers juridiques, de sorte que la réponse figure sans doute à la première page de ses notes.

Dans l'intérêt de l'unité nationale, le premier ministre peut-il donner une réponse maintenant? Comment le premier ministre se propose-t-il d'utiliser le pouvoir d'assurer la paix, l'ordre et un bon gouvernement pour garantir une question claire et juste au prochain référendum du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas à lire mes notes. Le chef du troisième parti n'a qu'à se reporter au compte rendu des débats d'hier.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, donner une réponse claire semble être du domaine de l'impossible pour le premier ministre.

Après le dernier référendum, les Canadiens ont demandé des changements et la présentation de nouvelles idées pour l'unité nationale. Les réformistes ont répondu à cet appel en proposant des changements au régime fédéral et en énonçant les conditions de la séparation du Québec.

Par contre, le premier ministre a repris l'idée de la société distincte de Brian Mulroney et la proposition de droit de veto de 1971 et il a invoqué une disposition de la Constitution de 1867 en ce qui a trait au référendum.

• (1430)

Où sont les idées originales, l'imagination et le leadership dont nous avons besoin pour maintenir l'unité nationale? Comment la société distincte, les droits de veto constitutionnel et de vagues allusions à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement vont-ils convaincre les Québécois de voter pour rester dans le Canada au prochain référendum?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la population du Québec a voté à deux reprises pour rester dans le Canada. Ne l'oublions pas. Quand le chef du Parti réformiste prend la parole, il semble très déçu que les Québécois aient choisi le Canada, mais ce n'est pas mon cas. Quand le chef de l'opposition tente de nous faire la leçon, il devrait savoir quel geste ridicule il a posé.

Je suppose que la fête a été trop longue hier. Le chef du troisième parti ne sait pas que 52 députés, ça ne se compare pas à 177 de notre côté.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ce que le premier ministre fait sur le front de l'unité nationale fait bien paraître Brian Mulroney, ce qui est tout un tour de force.

Le premier ministre a concocté un ensemble de mesures pour favoriser l'unité nationale sans consulter la population, ses homologues provinciaux et son propre caucus, et sans le soumettre à un débat parlementaire. Il utilise même la clôture, l'outil le